

LE CONGRÈS "POSSIBILISTE" DE PARIS (7ÈME CONGRÈS NATIONAL)
- DU 30 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 1883 -

Le Congrès qui se tint à Paris en septembre 1882 (1) sanctionna les actes du Congrès de Saint-Étienne, compléta l'organisation du Parti, et annula l'article 21, qui était ainsi conçu: «*Ne pourront être du Comité national les députés et les conseillers municipaux*».

La seule abrogation de cet article décelait le désir des chefs de goûter la douceur des joies électorales. On en trouverait une nouvelle preuve dans l'élimination permise du titre révolutionnaire du Parti. Ce Congrès fut nettement un recul vers la modération, et les guesdistes ne manquèrent pas de le dénoncer avec violence.

Voici le titre des principales résolutions qui furent votées:

1- Questions de doctrine:

Des migrations au point de vue de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en France, et des conséquences qui en résultent pour les travailleurs français.

De l'organisation et du fonctionnement des services publics dans la société actuelle et dans la société future.

2- Questions de tactique:

De la nécessité de la réduction des heures de travail, de la suppression du marchandage.

De l'organisation du Parti et de son développement au point de vue révolutionnaire.

Attendu:

Que les révolutions ne dépendent pas de la volonté des individus ou des partis, mais, sont des résultantes de circonstances industrielles ou politiques considérables;

Qu'il ne faut pas confondre avec les révolutions qui fécondent, les insurrections inutiles et les émeutes impuissantes qui permettent au pouvoir de classe de la bourgeoisie de décimer le prolétariat;

Attendu cependant:

Qu'il est évident que, sous le commandement bourgeois, la société actuelle est conduite à une révolution plus terrible que celles de 1789, de 1793, de juin 1848 et de mars 1871, le 8ème Congrès national déclare :

1- Qu'il n'y a pas lieu d'organiser par des mesures publiques les forces révolutionnaires du Parti;

2- Mais qu'il donne mandat à son Comité national de fixer son attention sur la marche des événements et, le cas échéant, d'aviser.

Proposition de manifestation avec le drapeau rouge au Père-Lachaise:

Le Congrès,

Considérant que le Congrès national n'a pas mandat d'engager le Parti dans une manifestation quelconque, passe à l'ordre du jour.

(1) Les délégués étaient au nombre de 104, parmi lesquels MM. Allemane, André, André Gély, Andrieux, Aveline, L. Balin, Berton, Blondeau, Brousse, Chabaut, Chabert, A. Corsin, Coupat, Victor Dalle, Finance, Genty, Herivaux, Joffrin, Labusquière, Lamothe, Lavaud, Le Roy (l'Académicide), Victor Marouck, Martelet, Negro, Philippe, Planteau, Ribanier, Rouanet, Vaidy.

Entrée dans les Sociétés corporatives:

Les membres du Parti seront tenus de se faire inscrire à leur Chambre syndicale ou groupe corporatif respectif, et de provoquer la création de Chambres syndicales ou Groupes corporatifs là où il n'en existe pas encore.

3- Questions d'organisation administrative du Parti:

Règlement:

L'art. 14 ancien est modifié.

L'art. 19 est modifié.

L'art. 21 qui interdisait d'élire les élus du Parti, membres du Comité national est rapporté.

Questions du titre et des considérants:

1ère résolution:

Le 8ème Congrès national donne aux régions l'autonomie du sous-titre et du programme, et décide qu'un titre général basé sur la lutte des classes sera choisi.

2ème résolution:

Considérant,

Qu'il est urgent, pour rendre féconde la Révolution sociale prochaine, de réunir en un seul et puissant faisceau la grande armée du travail;

Que pour atteindre ce but, il est nécessaire de grouper en face et contre les nuances diverses des partis bourgeois, non pas un parti contenant les ouvriers professant telle doctrine ou telle tactique particulière, mais un large parti de classe contenant sans distinction d'écoles tous les travailleurs en lutte contre leurs exploités;

Considérant,

Que, par la proposition acceptée par le Congrès dans la séance du mercredi soir 3 octobre, chaque région garde la liberté de choisir son sous-titre et peut par conséquent, ou garder le titre actuel de PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE FRANÇAIS ou prendre tel autre titre qui lui conviendra;

Le 8ème Congrès national déclare que le titre général et obligatoire du Parti basé sur le fait reconnu de tous les ouvriers de la lutte des classes est celui voté par le Congrès de Marseille: FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS SOCIALISTES DE FRANCE.

Léon de SEILHAC

"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 122 à 125
